

AFFICHAGE DE COURS

(article 10 convention collective des chargés de cours)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Unité académique d'embauche : _____

Numéro de l'unité académique d'embauche : _____

Nom du directeur : _____ Numéro de téléphone : _____

Pour chacune des sections, cochez la case appropriée

* Un formulaire distinct par catégorie d'emploi doit être utilisé.

Affichage

Affichage 10.05

Affichage 10.13

Trimestre

Automne

Hiver

Été

Catégorie d'emploi

Chargé de cours

Chargé de clinique

Chargé de formation pratique

Superviseur de stage

Année : _____

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.](#)

Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :

Date : _____ Date : _____ Date : _____

TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE [SPECC](#) ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ.

Date limite pour déposer sa candidature : _____

INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENT AU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)

Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à l'adresse suivante : affichages-attributions-scccum@drh.umontreal.ca

L'Université de Montréal souscrit aux principes d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les personnes handicapées et les Autochtones à poser leur candidature. Nous vous saurions gré de nous faire part de tout handicap qui nécessiterait un aménagement technique et physique adapté à votre situation lors du processus de sélection. Soyez assuré que nous traiterons cette information avec confidentialité.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Provisaires

Définitives

Unité académique d'embauche : École d'urbanisme et d'architecture de paysage (A0200U)

Sigle et titre du cours : APA2410 - Espace urbain CHARGÉ-E DE FORMATION PRATIQUE

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

- Diplôme de deuxième cycle en architecture de paysage ou dans un domaine de l'aménagement.
- Expérience professionnelle d'au moins deux ans en architecture de paysage comme chargé-e de projet, incluant la conception et la mise en œuvre d'espaces publics à différentes échelles.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

- Baccalauréat en architecture de paysage ou dans un domaine de l'aménagement.
- Expérience professionnelle récente (moins de dix ans) d'au moins huit ans en architecture de paysage comme chargé-e de projet incluant la conception et la mise en œuvre d'espaces publics à différentes échelles.

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Planification et conception des systèmes d'espaces libres et complexes institutionnels urbains et périurbains. Programmation, conception et mise en œuvre des projets.



Signature du directeur

2019-11-20 Modification - nov19 - 22e AD.

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➡ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.